Déclaration du Dr Margaret Chan, Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé

Plus de 10 ans se sont écoulés depuis l'adoption de la Directive de l'Union européenne (UE) sur les produits du tabac en 2001. L'Union européenne est depuis longtemps à l'avant-garde de la lutte antitabac. La Directive de 2001 a été adoptée avant même que l'on soit parvenu à un consensus sur le texte de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (la Convention-cadre de l'OMS) en 2003. L'Union européenne a par ailleurs montré qu'elle était résolue à protéger ses citoyens contre les méfaits du tabagisme en ratifiant la Convention-cadre de l'OMS en 2005, l'année-même de son entrée en vigueur. Toutefois, depuis, l'évolution du marché, les progrès scientifiques et des développements internationaux dans le secteur de la lutte antitabac ont mis en lumière un certain nombre de faiblesses et de lacunes dans la directive existante.

Chaque année, la consommation de tabac et l'exposition à la fumée du tabac (tabagisme passif) font plus de 700 000 morts dans l'Union européenne. En tant que Partie au traité, l'Union européenne a l'obligation de renforcer sa législation de lutte antitabac afin de tenir compte de ses engagements internationaux. Les Parties au traité sont tenues de prendre progressivement un certain nombre de mesures pour réduire la demande et l'offre de produits du tabac, y compris : protéger la population de l'exposition à la fumée du tabac ; lutter contre le commerce illicite ; interdire la publicité, la promotion et le parrainage ; interdire les ventes aux mineurs ; placer des mises en garde sanitaires de grande taille sur les paquets de produits du tabac ; augmenter les taxes sur le tabac et créer un nouveau mécanisme de coordination national de la lutte antitabac.

Au cours des derniers mois, le Comité du Parlement européen chargé de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire a beaucoup travaillé pour actualiser et compléter la Directive de 2001. Le processus de révision en cours de la Directive de l'Union européenne sur les produits du tabac constitue une excellente occasion de l'aligner sur les obligations au titre de la Convention-cadre de l'OMS. C'est avec satisfaction que je constate que le projet de directive actuel tient compte des préoccupations sanitaires des Européens concernant l'épidémie de tabagisme, puisque d'après certaines études, le public européen est également favorable à des politiques fermes de lutte antitabac. J'espère voir le même soutien de la part des législateurs lors de la dernière étape législative au cours de la prochaine session plénière du Parlement européen.

Une directive forte de l'Union européenne sur les produits du tabac aiderait non seulement à sauver des vies et à protéger les jeunes de cette addiction mais servirait également de signal au monde entier en montrant que l'Union européenne peut continuer à être considérée comme un allié solide dans la lutte contre l'épidémie de

tabagisme. C'est une épidémie qui a déjà fait, selon les estimations, 100 millions de morts au cours du siècle dernier, et qui pourrait en faire plus d'un milliard au XXIe siècle si les pays ne mettent pas en œuvre les mesures contenues dans la Convention-cadre de l'OMS.

Dans le cas de la Directive de l'Union européenne, une fois encore, l'industrie du tabac fait un effort extraordinaire pour éviter que ses produits ne tombent sous le coup de la réglementation, précisément parce que la réglementation a bel et bien permis de réduire les dommages énormes provoqués par les produits du tabac. Une fois encore, l'industrie du tabac utilise un arsenal d'arguments économiques, précisément parce que ces arguments servent bel et bien à détourner l'attention de la santé, notamment en période d'austérité financière.

J'encourage vivement les Parlementaires de l'Union européenne à ne pas céder à ces pressions. Dans notre volonté commune de faire diminuer une morbidité et une mortalité entièrement évitables dues à la consommation de tabac et à l'exposition à la fumée du tabac, les Européens préoccupés par le fardeau de l'épidémie de tabagisme et l'ensemble de la communauté en charge de la santé publique vous demandons d'entendre notre appel collectif à soutenir l'adoption de la Directive relative aux produits du tabac.
L'OMS est prête à soutenir le processus et les mesures futures nécessaires pour mettre en œuvre la nouvelle Directive européenne sur les produits du tabac.